

l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



de Côte d'Or

2nd
degré

n°87 supp 1
décembre 2015
Prix : 1 €



Chacun de nous, dans ses fonctions, dans sa vie,
est devant l'obligation de tout mettre en œuvre pour solidifier l'unité
de notre pays autour des valeurs inaliénables qui le fondent :

Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité.



La république contre la barbarie !

Le 13 novembre, le temps s'est suspendu devant l'horreur et l'effroi des attentats qui ont, en quelques instants, pulvérisé des vies innocentes.

Dans un moment comme celui que nous vivons, les initiatives belliqueuses de notre Président peuvent être une réponse à ceux qui, à quelques milliers de kilomètres, sont les protagonistes des attaques dont nous avons été victimes.

Mais quelles sont les réponses à apporter à nous qui vivons en France ? Doit-on attendre qu'elles viennent à nous ? Peut-être pourrions-nous réfléchir à ce que nous faisons. Ce « nous » c'est vous, c'est moi, c'est cette fille de l'autre de côté de la rue que je vois passer en écrivant cet édit. Que fait-on ? Ne devrions-nous pas aller vers l'autre, tendre la main et réfléchir à la manière dont nous pourrions réaffirmer les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. **Ne nous divisons pas.**

J'ai entendu dimanche 15 novembre, place Darcy, ce que j'avais déjà entendu en janvier dernier : « C'est dommage qu'il n'y ait pas plus de musulmans dans les rassemblements » ou encore « Mais qu'est-ce qu'ils font ? Ils pourraient aussi manifester ». Ces deux affirmations sont assez symptomatiques.

Tout d'abord parce qu'elles partent du principe qu'un musulman ça se reconnaît, ça se voit. En fait ce qui est sous entendu c'est que musulman = arabe. Donc s'il n'y a pas d'arabes dans les rassemblements, c'est qu'il n'y a pas de musulmans... Elles nous disent aussi, ces deux affirmations, que les arabes, pardon je voulais dire musulmans, que les musulmans seraient plus concernés par la barbarie de ces derniers jours que les autres. Je ne suis pas un spécialiste de l'Islam, mais je pense pouvoir affirmer qu'il n'y a pas de lien entre ces actes terroristes et l'Islam.

Les terroristes ont agi au nom d'une idéologie de haine, totalitaire et morbide pas d'une religion. Les cibles n'étaient pas des juifs ou des caricaturistes « blasphémateurs », les cibles c'étaient nous, c'étaient vous, c'était moi, c'était cette fille de l'autre côté de la rue que je voyais passer en commençant cet édit. Nous sommes tous concernés.

Alors regardons-nous, connaissons-nous, unissons-nous et marchons ensemble. Ces fanatiques cherchent à gangréner notre société en nous divisant encore plus que nous le sommes ; **ne finissons pas le travail.**

Je terminerai par une pensée pour les réfugiés, ces réfugiés qui fuient leur pays parce qu'ils vivent quotidiennement ce que nous avons vécu et ce que nous vivons depuis cette soirée de l'horreur.

Sommaire

- | | |
|--|---|
|  3 : Calendriers des instances |  9 : Bilan de la rentrée et Collège 2016 |
|  4 : Mut' Inter |  10 : Prof d'EPS |
|  5 : Avancement d'échelon / Promo |  11 : Carrière et rémunération l'accord PPCR |
|  6 : La fiche pratique du SE-UNSA |  12 : Dans prof il y a pro |

Directeur de publication :
Roland BONNOT

CPPAP n° 0217 S 08096

Imprimé par S'print

Dépôt légal : Novembre 2015

Prix : 1 euro

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans les conditions prévues par la Loi N° 78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
La direction se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision.

Section départementale de
La Côte d'Or
15 Bd Pompon
21000 Dijon
Tel : 03 80 55 50 35
Mél. : 21@se-uns.org
Web : <http://sections.se-uns.org/21/>



Calendriers des instances... Pour la salle des profs

Le SE-UNSA est présent dans les instances nationales mais aussi académiques et départementales pour vous représenter et vous défendre :

- **Pour votre carrière**, comme l'avancement, les mutations, la mobilité...

La carrière est traitée dans trois instances : les CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académiques) et les FPM (Formations Paritaires Mixtes). S'ajoute aussi des Groupes de Travail.

- **Pour vos conditions de travail**, en ce qui concerne les moyens alloués à votre établissement (Postes, DHG, répartitions des moyens

L'attribution des moyens dans les établissements est étudié en CTSD (Comités Techniques Spéciaux Départementaux).

Utile avant tout !



... Carrière (Avancement, Mut'Inter, Mut'Intra,...)

CPE	
9 décembre	CAPA Avancement
18 janvier	GT vérification barèmes Mut'inter
26 avril	CAPA Avancement, Hors Classe, Congé formation, requête notations administrative, Postes adaptés
13 mai	GT vérification vœux et barèmes intra
10 juin	CAPA : Mouvement intra
PLP	
11 décembre	CAPA Avancement
20 janvier	GT vérification barèmes inter
27 avril	CAPA Avancement, Hors Classe, Congé formation, requête notations administrative, Postes adaptés
13 mai	GT vérification vœux et barèmes intra
9 juin	CAPA : Mouvement intra
EPS	
14 décembre	CAPA Avancement
19 janvier	GT vérification barèmes Mut'inter
29 avril	CAPA Avancement, Hors Classe et classe exceptionnelle, Congé formation, requête notations administrative, Postes adaptés.
12 mai	GT vérification vœux et barèmes Mut'intra
17 juin	FPM EPS
Certifiés / Agrégés	
17 décembre	CAPA Avancement
22 janvier	GT vérification barèmes Mut'inter
24 mars	CAPA liste aptitude
12 mai	CAPA Avancement, Hors Classe, Congé formation, requête notations administrative, Postes adaptés
27 juin	CAPA Titularisations Certifiés
Tous corps	
17 et 18 mai	GT vérification vœux et barèmes intra types Lycées
Du 13 au 15 juin	FPM Types Lycées
Du 11 au 13 juillet	GT pour les TZR

... Moyens et Carte scolaire collèges de Côte d'Or rentrée 2016

CTSD	
27 janvier	Enveloppe globale / Dotations pour les Collèges
16 mars	Répartitions des moyens par établissements pour la rentrée

Le SE-UNSA peut vous aider pour préparer votre rentrée. Transmettez-nous les projets de répartition (TRMD / DHG) et la structure de votre établissement : nombre de divisions (classes / nombre d'élèves par classe), postes partagés...

Contactez directement
Sylvie Guiborat ou Yannick Plumet
06 20 91 10 33 ou correspseunsa@gmail.com

La note de service pour les mutations inter est parue depuis jeudi 12 novembre. Vous souhaitez changer d'académie ou vous êtes obligé de participer aux mutations inter, l'équipe académique du SE-UNSA est là pour vous aider !

L'équipe du SE-UNSA se tient à votre disposition pour vous recevoir en **rendez-vous individuel et personnalisé** à Dijon, Chalon, Auxerre ou Nevers.

Lors de ce rendez-vous (qu'il soit en section ou téléphonique), le militant qui vous recevra fera :

- Une présentation des mutations et du calendrier
- - Un calcul de votre barème
- - Une présentation des barres d'entrée dans chaque académie sur les dix dernières années

- - Une aide à l'élaboration de votre stratégie pour votre mutation
- - Des réponses à toutes vos questions

Par la suite, les élus (PLP, CPE, EPS, Certifiés et Agrégés) suivront votre dossier jusqu'au résultat. L'équipe du SE-UNSA sera à votre disposition pendant toute cette période pour répondre à vos questions, vous aider dans vos démarches puis vous guider pour les mutations intra.

Pour suivre votre dossier

Envoyer une copie de votre dossier à Elise en lui écrivant à mutations.seunsadijon@gmail.com

Ou appelez-la **06 17 47 11 98**



Calendrier des Mut' Inter

- 12 novembre : parution de la note de service au BO
- 19 novembre au 8 décembre : saisie des vœux
- Mi-janvier : calcul de barème dans les académies
- Début février : résultats du mouvement spécifique
- Début mars : résultats du mouvement général
- 23 mars : ouverture serveur muts intra de l'académie de Dijon

ISAE à 1200 €: Signez la pétition !

Grâce à la pétition lancée par le SE-UNSA en septembre 2011 qui a recueilli près de 35 000 signatures, l'ISAE a été créée.

Son montant annuel de 400€ est encore loin de celui de l'ISOE du 2nd degré.

Pourtant, les enseignants des écoles exercent les mêmes missions d'évaluations, de rencontres avec les familles, de réunions d'équipe éducative, de mise en place de PPRE, de projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés, d'orientation en SEGPA !

En novembre 2014, la Ministre a répondu au SE-UNSA qu'il y aurait une évolution positive de l'ISAE.

Après les paroles, les actes !

Les enseignants des écoles demandent l'égalité de traitement et exigent la reconnaissance de leur travail. Mêmes élèves, Même suivi, Même indemnité !



Avancement d'échelon : CAPA le 18 décembre

Êtes-vous promouvable ? Rendez-vous sur I-prof, espace Carrière/promotions

Le SE-UNSA Dijon peut suivre votre avancement. Retournez-nous la fiche de suivi

Avancement

Fiche de suivi syndical

Corps : Certifié , PEGC, PLP, PEPS, CE-EPS, CPE

Discipline :

NOM : PRENOM :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. : Portable :

Courriel :

Adresse administrative (titre définitif ou provisoire, si TZR précisez le Rad) :
.....

Adresse d'exercice si différente :

Échelon actuel : depuis le :

Obtenu au grand choix choix ancienneté

Note administrative 2014/2015 :

Date de la dernière inspection pédagogique : Dernière note pédagogique d'inspection :

Échelon lors de la dernière inspection pédagogique :

Date d'entrée dans le corps :

Je n'ai jamais été inspecté :

je suis adhérent(e)

je ne suis pas adhérent(e) mais je souhaite recevoir gratuitement pendant 6 mois des informations sur ma carrière, mon métier.... (ne pas oublier de noter votre adresse mail dans le 1^{er} cadre)



Luci Roméro

Pour joindre directement Luci et Sylvie, deux de nos élus CAPA :

collegelyceeseunsadijon@gmail.com

06 28 59 04 66

06 20 91 10 33



Sylvie Guiborat

A adresser à SE-UNSA Dijon, 15 bd Pompon, 21000 DIJON
Ou par mail : collegelyceeseunsadijon@gmail.com

Action sociale : et moi, et moi !

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de prestations, soumises ou non à conditions de ressources. Avant d'entrer en relation avec votre Caf, le SE-Unsa vous propose de faire le point.



LES PRESTATIONS FAMILIALES

Montant en vigueur
au 1^{er} avril 2014

PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- **Prime à la naissance**
versée au cours du 7^e mois de grossesse
- **Prime à l'adoption**
versée le mois suivant l'adoption
- **Allocation de base** : pour un enfant à charge de moins de 3 ans
- **Complément libre choix** du mode de garde si vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle ou une garde d'enfant à domicile
- **Complément libre choix d'activité (CLCA)** si l'un des parents ne travaille plus ou exerce à temps partiel pour s'occuper de votre enfant de moins de 3 ans. Le montant dépendra de votre quotité de travail et du fait de percevoir ou non l'allocation de base.
- **Complément optionnel libre choix d'activité (COLCA)** à partir du 3^e enfant, c'est en fait un CLCA versé sur une durée plus courte mais dont le montant est plus élevé

*Pour connaître les montants,
contactez votre section locale*

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

- **362,63 €** pour un enfant de 6 à 10 ans.
- **382,64 €** pour un enfant de 11 à 14 ans.
- **395,90 €** pour un enfant de 15 à 18 ans.

SELON LA SITUATION DU PARENT

- **Allocation de soutien familial** : si vous vivez seul(e) avec votre enfant à charge
- **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé** : s'il est à votre charge et a moins de 20 ans

Sous conditions de ressources

ALLOCATIONS LIÉES AUX ENFANTS

- **Allocations familiales** : versées automatiquement à partir du 2^e enfant à charge de moins de 20 ans (en métropole) et dès le premier dans les Dom, avec une majoration quand les enfants grandissent
- **Allocation forfaitaire** : si votre enfant ayant atteint 20 ans vit dans votre foyer, jusqu'à ses 21 ans, sous conditions.
- **Complément familial** : si vous avez au moins 3 enfants à charge tous âgés de plus de 3 ans en métropole. Dans les Dom, si vous avez au moins 1 enfant âgé de 3 à 5 ans.
- **Allocation journalière de présence parentale (AJPP)** si l'un des enfants à votre charge est gravement malade, accidenté ou handicapé et que vous décidez d'arrêter ponctuellement votre activité professionnelle pour vous occuper de lui !

Pour connaître les montants, contactez votre section locale

Contactez la section locale du SE-Unsa
si vous souhaitez des informations complémentaires
et être accompagné dans vos démarches.

Retrouvez cette
fiche et toutes les
autres sur notre site,
avec le lien court
goo.gl/o5WyE3



L'adresse mél xx@se-uns.org s'obtient en remplaçant le XX par le n° du département.



Rejoignez le SE-Unsa

Adhérez pour

- bénéficier d'un suivi personnalisé
- trouver un appui, une aide, un soutien de proximité
- recevoir par mail et chez vous des infos utiles, en temps réel
- être averti des opérations de carrière qui vous concernent
- partager des expériences et mutualiser des projets pédagogiques

SITUATION PERSONNELLE

Nouvel adhérent

Actif Retraité

Nom d'usage : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable :

Adresse mel :

Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice :

SITUATION ADMINISTRATIVE

TITULAIRE

Premier degré Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF ...) :

Professeur des écoles Instituteur

Second degré Discipline :

Certifié PLP Agrégé Bi-admissible AE PEGC CE d'EPS Cop

Peps CPE DCIO Autre (préciser) :

NON-TITULAIRE

Enseignant, CE, CPE (précisez) : Vacataire Contractuel

AED (précisez les fonctions) : Emploi vie scolaire (EVS) Suppléant

ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Étudiant / EAP

Stagiaire : 2014-1 2014-2 Corps (PE, Certifié, CPE, PLP, PEPS, ...) :

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
 Temps complet Temps partiel : % CLM, CLD, CPA...

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque Paiements fractionnés automatiques^(*) : Première demande Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés.

(*) documents à remplir au verso

BULLETIN D'ADHÉSION

Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire. Il est égal à 5,8 millions de votre traitement annuel brut. Vous pouvez aussi adhérer en ligne, par carte bancaire, sur www.se-unsas.org

Nous contacter

SE-UNSA de Côte d'Or
15 Bd Pompon, 21000 Dijon
03 80 55 50 35
21@se-unsas.org

Bilan de la rentrée

Yannick Plumet
correspseunsa@gmail.com



Lors du Comité Technique Spécial Départemental du 12 novembre, nous avons eu quelques chiffres sur la rentrée mais aussi quelques infos sur la rentrée

Quelques chiffres pour les collèges et Lycées publics

	Constats 2014-2015	Constats 2015-2016
Collège	19 852	19 699
Segpa	689	687
Total	20 541	20 386
Lycée Pro	3 200	3 180
Lycée	9 698	9 926
EREA	136	135
Total 2nd degré	33 587	33 492

Les divisions

27 divisions sur 766 sont à 30 élèves
7 divisions sont à plus de 30 élèves

L'EIST

Deux collèges de Côte d'Or ont expérimenté l'EIST en 6^{ème}

L'accompagnement éducatif

- 3893 heures ont été distribuées sur la base de projets

SEGPA

La démarche d'orientation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau cycle 3 associant les classes de CM1, CM2 et 6^{ème} comporte deux phases distinctes :

- Une pré-orientation en fin de CM2 en classe de sixième Segpa ;

- Une orientation en Segpa en fin de sixième
- La mise en réseau des SEGPA n'est pas simple à mettre en œuvre en milieu rural à cause des transports. Une réunion au conseil départemental devra permettre d'apporter des solutions.

Collège 2016

Des questions abordées le 12 novembre par l'UNSA Education de Côte d'Or

Chorale

Rien n'est encore acté pour l'heure de chorale : Marge prof ou dotation spécifique ? La question demeure.

Classes bilangues et carte des langues

La date de parution de la carte des langues n'est pas encore connue. Concernant les bilangues en Côte d'Or des propositions sont à l'étude : 3 en allemand, 1 en espagnol, 1 en arabe.

Remarque : Nous avons demandé à ce que l'on facilite l'intervention de professeurs d'allemand volontaires dans les écoles élémentaires et d'étudier au cas par cas les situations délicates en terme de carte scolaire notamment.

Latin

Concernant le financement de cet enseignement dans les petites structures, une harmonisation au niveau académique aura lieu.

Le conseil pédagogique va voir son rôle renforcé par la réforme du collège.

Le conseil pédagogique devra donner son avis sur :

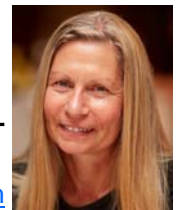
- L'utilisation de la dotation complémentaire.
- La préparation de l'organisation des enseignements.
- Le travail par groupe et le dédoublement.
- La modulation des horaires à l'intérieur d'un cycle.

Le conseil pédagogique n'est pas le bras armé du chef d'établissement à travers lequel celui-ci choisirait la politique pédagogique de l'établissement, mais au contraire une instance de démocratisation de la vie de l'établissement. Les enseignants à travers leurs représentants en conseils pédagogiques doivent faire connaître leurs choix et leur volonté en matière de pédagogie. Il est donc important d'y participer pour accompagner la réforme du collège et faire en sorte qu'elle ne se fasse pas aux dépens de certains.

Le conseil pédagogique doit se doter d'un règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement.



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter



Personne ne veut exécuter l'EPS

Là où d'autres voient la mort de l'EPS, le SE-UNSA voit une réforme du collège et des programmes qui envisagent enfin l'élève dans sa globalité et non comme un récipient avec plusieurs compartiments à remplir. L'EPS y prend sa part, comme toutes les autres disciplines, pas plus, pas moins.

Un syndicat crie haut et fort, à la mesure de ses moyens, pour pointer ce qu'il appelle « une exécution », alors même qu'il s'agit de regrouper TOUTES les disciplines au même niveau d'interaction pour œuvrer d'une manière globale à la formation de tous les élèves.

L'EPS est-elle en danger ?

Notre spécificité disciplinaire ne peut pas être remise en cause puisque nous sommes les seuls au sein des différentes disciplines à travailler en grande partie sur les ressources motrices des élèves.



Les effets de cette réforme, de ces programmes ne se mesurent pas au nombre de pages accordées à telles ou telles disciplines par rapport à l'autre ; il n'est pas question de (re)-mettre en compétition les matières entre elles, mais bien de les aborder GLOBALEMENT, à travers ce qu'elles peuvent apporter au socle. Là où le Snep-FSU s'arrête à la forme des programmes EPS, certes à compléter, nous voyons la portée pédagogique du fond d'une telle prise de position.

Depuis que l'on ne considère plus l'enfant comme un vase passif à remplir de savoirs, de techniques vides de sens, les professionnels de l'éducation, vous, professeurs d'EPS, agrégés d'EPS, chargés d'enseignement, œuvrez avec vos collègues d'autres disciplines pour donner du sens aux savoirs pour mettre en lumière les fils qui relient les matières entre elles et qui participent à la formation du citoyen de demain ; par des actions parfois « bricolées » **vous agissez au niveau pédagogique en créant des alliances que d'autres syndicats considèrent comme impossibles :**

- Utiliser un texte analysé en français pour s'exprimer en danse avec son corps.
- Utiliser les calculs de vitesses et les statistiques pour travailler sa VMA.
- S'appuyer sur des éléments de cartographie pour faire une course d'orientation
- Collaborer avec les professionnels de la vie scolaire et utiliser certaines formes de regroupement pour travailler sur le vivre-ensemble.

Eh bien, elles existent déjà en partie sur le terrain ces fameuses EPI ! Elles ne sont pas hors-sol ! Elles servent un projet bien plus global que le projet disciplinaire ! **En somme, elles permettent de donner du sens aux apprentissages des élèves sans retirer les connaissances et savoirs propres aux disciplines.**

Nous, professeurs d'EPS, ne sommes pas là pour fabriquer des sportifs et sportives de haut niveau. L'important pour chaque élève est qu'il ait compris comment interagir avec autrui pour servir le collectif, qu'il maîtrise les outils du vivre-ensemble, qu'il puisse réinvestir ces connaissances/compétences/savoirs dans un contexte différent (celui du cours de langues vivantes en travail de groupe par exemple), et in fine lorsqu'il sera adulte, qu'il puisse agir avec les autres avec des codes communs.

Les nouveaux programmes d'EPS sont conçus pour permettre ces liens interdisciplinaires, pour souligner la contribution de chaque discipline, dont l'EPS, aux compétences du socle dans les 5 domaines. Ils ne sont pas des documents professionnels aboutis. **Pour le SE-Unsa, ils doivent être complétés, étoffés par les professionnels eux-mêmes, en particulier en proposant des niveaux de maîtrise progressifs. Mais ils ne doivent certainement pas être recentrés sur les APSA,** car encore une fois, ils servent,... nous servons un projet bien plus global que celui de notre champ disciplinaire, même si nous sommes garants d'apprentissages moteurs spécifiques.



Pour l'UNSA c'est OUI !

Le PPCR, c'est quoi ?

Un accord issu de négociations entre l'administration et les syndicats sur les parcours professionnels, la carrière et la rémunération (PPCR) des fonctionnaires.

Le but était de renouveler et conforter notre modèle de Fonction publique.

Le gouvernement, après deux ans de dialogue, a fait une proposition en juillet 2015. <http://bit.ly/1hZJwVH>

Pour moi, ça changera quoi ?

- En moyenne : +80€/mois, 960€/an, plus de 25 000 € sur la carrière
- Une intégration d'une partie des primes dans mon indice de rémunération → Cela améliorera ma future pension de +150€ à +300€
- Un accès à deux grades pendant ma carrière, donc une meilleure rémunération en deuxième partie de carrière
- Une négociation salariale tous les ans pour discuter de la valeur du point d'indice de ma rémunération qui est gelée depuis 2010 !

Pour l'UNSA Éducation, c'est OUI !

Les syndicats avaient jusqu'à fin septembre pour signer l'accord... ou le refuser.

Pour que la proposition soit validée, il fallait une majorité en faveur de cet accord.

Avec 6 syndicats sur 9 prêts à s'engager (représentant quasi 50% des voix), le gouvernement a décidé de valider cet accord.

Cette proposition PPCR marque des avancées concrètes pour tous les collègues.

L'UNSA, réformiste et pragmatique, s'est prononcée favorablement à la signature de cet accord.

<http://bit.ly/1QmwtIY>

Ceux qui ont dit non !

Pour la CGT, Solidaires et FO, c'est non !

Ces organisations ont donc fait le choix de ne pas participer au suivi des mesures prévues dans cet accord. Heureusement que d'autres organisations ont pris leurs responsabilités, faute de quoi les fonctionnaires auraient pu attendre encore de nombreuses années des avancées concrètes.



Plus d'infos
sur ma rémunération

<http://bit.ly/10jaiG6>

#stopRouageAnonyme



Dans prof il y a pro

